

# L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session  
Kingston, Jamaïque  
14 - 25 juillet 2014

Conseil (matin)

FM/20/9  
19 juillet 2014

---

## LE CONSEIL APPROUVE SEPT DEMANDES DE PLAN DE TRAVAIL

**Réuni ce matin au siège de l'Autorité à Kingston, le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, présidé par M. Tommo Monthe (Cameroun), a approuvé, sur recommandation de la Commission juridique et technique, sept demandes de plan de travail relatifs à l'exploration**

En début de séance, le Secrétaire général a présenté son rapport concernant la vérification des pouvoirs des membres du Conseil, confirmant que tous les participants sont dûment accrédités par leur gouvernement.

Le Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), a appelé les membres du Conseil à examiner le point 15 de l'Ordre du jour relatif à l'approbation de sept demandes d'exploration dans la Zone.

Sur recommandation de la Commission juridique et technique, le Conseil a approuvé deux demandes d'approbation de plan de travail relatifs à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse présentées respectivement par la Fédération de Russie et la Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais parrainé par le Brésil. Le Conseil a aussi approuvé trois demandes d'approbation de plan de travail relatifs à l'exploration des nodules polymétalliques présentées par UK Seabed Resources Ltd., Ocean Mineral Singapore Pte Ltd., et Cook Islands Investment Corporation, parrainés respectivement par le Royaume Uni, Singapour et les Iles Cook. Enfin, le Conseil a approuvé les demandes d'approbation de plan de travail relatifs à l'exploration des sulfures polymétalliques présentées par le Gouvernement indien et par l'Institut fédéral de géosciences et des ressources naturelles au nom de la République fédérale d'Allemagne. Les rapports et recommandations de la Commission juridique et technique relatifs à ces demandes sont contenus respectivement dans les documents ISBA/20/C/4 ; ISBA/20/C/17 ; ISBA/20/C/5 ; ISBA/20/C/7 ; ISBA/20/C/18 ; ISBA/20/C/6 et ISBA/20/C/17.

### Discussion

Le Représentant du Nigeria a invité les membres du Conseil à la prudence lors de l'attribution de plusieurs contrats à un même contractant, évoquant un risque de monopolisation.

Le Représentant de l'Argentine, a aussi appelé le Conseil à la prudence. Citant la demande du Royaume Uni, il a souhaité que l'identité de la société avec qui UK Seabed Resources possède un contrat de management soit révélée. Sur demande du Président, le Conseiller juridique a assuré que cela sera noté lors de l'élaboration du contrat. Par ailleurs, répondant à une préoccupation du Représentant du Chili concernant les conséquences d'éventuels dommages environnementaux causés par les contractants, il a précisé que le règlement et les contrats possèdent une clause s'appliquant à une telle situation, résultant en des sanctions financières ou résiliation du contrat.

Le Représentant de l'Allemagne a attiré l'attention des membres du Conseil sur le problème du chevauchement possible des secteurs d'exploration. Il a expliqué que tel était le cas pour le secteur choisi par son pays et par l'Inde, précisant que les demandeurs ne sont pas informés des zones demandées par les autres pays. Il a souligné que les procédures pour traiter de cette question ne sont pas claires et a invité la Commission juridique et technique à se pencher sur ce problème. Les délégations de la France et du Royaume Uni ont soutenu ce souhait du Représentant de l'Allemagne.

Par ailleurs, de nombreuses délégations se sont réjouies du nombre croissant de demandes d'approbation de contrat d'exploration, en soulignant que plusieurs d'entre elles proviennent de pays en voie de développement, le Représentant du Sénégal estimant que le grand rêve est en passe de devenir réalité, et le Représentant de la Chine voyant là un signe de confiance envers l'Autorité lors de son vingtième anniversaire.

### **Reprise des discussions relatives à la prorogation des contrats**

Le Conseil a ensuite repris ses discussions sur la prorogation des contrats.

Dans l'après-midi, sera examiné le projet de document CRP2 préparé par la délégation du Brésil qui vise à formuler les procédures et les critères pour toute prorogation des contrats pour l'exploration des grands fonds marins. Ce dernier repose sur des propositions de critères liés à la bonne foi, principe généralement accepté dans le droit international et à la conformité des conditions du plan de travail.

Le Conseil reprendra ses travaux cet après-midi.

\* \* \* \* \*